

An aerial photograph showing a large number of colorful hot air balloons floating over a town with red-roofed houses and surrounding agricultural fields. The balloons are in various shapes and colors, including stripes, solids, and patterns. The town is nestled in a valley, and the fields are a mix of green and brown, suggesting different crops or stages of harvest. The sky is a pale blue with some light clouds.

Plan de paysage du SCOTAM

Faire pousser une vision commune du territoire

À travers son plan de paysage, le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM) entend se départir de sa face contraignante, pour offrir au contraire à ses publics élus et décideurs, une véritable aide, dans un océan de complexité et une barrière législative qui semble engourdir l'urbanisation. Le plan de paysage s'offre une matinée de respiration incitative à Saint-Privat-la-Montagne, afin de générer une vision commune du territoire.

Le paysage n'est pas qu'un décor, une carte postale ou un simple vecteur d'émotions. D'un point de vue urbanistique, le paysage doit s'apprécier en trois dimensions, en ce qu'il dicte pour la bonne intégration et vie des constructions et aménagements, des fondamentaux qu'il n'est jamais bon de transgresser. Ainsi négliger le fait que l'eau de pluie coule toujours vers un point donné, peut générer l'ennoyage des programmes. Le trouble physique ainsi engendré générant des réactions vives de la part des populations, qui n'ont cependant pas toujours cette appréhension immédiate de leur paysage, mais qu'elles n'hésitent pas à endosser avec véhémence, lorsqu'elles estiment qu'un projet serait de nature à en troubler la jouissance. Vous l'avez compris le paysage n'est pas qu'un décor ou une phrase poétique, mais une réalité prégnante qui s'impose à tous les décideurs, habitants ou futurs installés. Or, force est de constater qu'au fil du dernier demi-siècle le paysage a souvent été sacrifié aux projets d'urbanisme, d'urbanisme commercial, voire simplement aux différents usages du foncier. Voici cependant que les nouvelles législations « vertes » sur l'urbanisme imposent aux responsables de cesser de négliger cette donnée essentielle de l'acte de construire ou d'aménager futur. Comme d'autre part, l'obligation de parvenir à zéro artificialisation des terres à l'horizon 2050 conduit à densifier les fonciers existants ou les urbanisations réalisées, les maires et responsables d'intercommunalités, ainsi que tous les partenaires de l'acte de construire sont en quête de leviers. Car la nécessité de construire demeure et la demande se fait même pressante. Aussi lors de la révision du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine, son président Henri Hasser a souhaité l'établissement d'un plan de paysage. Un outil supplémentaire de cohérence entre 224 communes de sept intercommunalités qui vont de Novéant à Boulay

et de la Vallée de l'Orne à la ville centre. À la clé autant de réalités géologiques et de panoramas différents, de friches industrielles et militaires, de grands axes routiers, et de fonctions différentes des territoires. Du plus rural au plus urbain. Mais sans vision d'ensemble. Pas moins de sept années de travail et d'un étroit maillage de contacts avec les élus et les populations ont permis de donner corps à ce plan de paysage, dont le caractère remarquable a été primé par le ministère de la Transition écologique. Aménager de façon cohérente dans les nouvelles exigences de frugalité foncière, de transition écologique, tout en respectant les attentes des populations, le tout dans une démarche qualitative : tels sont les objectifs du plan de paysage.

COMPLEXITÉS ET TRANSITIONS

Dans la très belle salle. De Saint-Privat-la-Montagne adossée à un ensemble socioculturel et périscolaire, comprenant un parc urbain et le nécessaire stationnement, SCOTAM et AGURAM (Agence d'urbanisme de l'agglomération messine) ont convié de nombreux élus et responsables professionnels, voire étudiants, de l'urbanisme. Une troisième rencontre du genre, afin de mettre en évidence à quel point le plan paysage concocté peut être un outil pour venir au secours d'une urbanisation souvent décrite comme en panne. Pierre Fachot, président de l'AGURAM a d'ailleurs tracé les enjeux : « Nous devons imaginer comment construire pour longtemps dans un souci de qualité, en respectant les enjeux fixés par les nouvelles législations. Nous proposons ainsi un outil d'ingénierie de projets. » Même tonalité chez Henri Hasser, Président du SCOTAM, pour qui « l'urbanisme est bousculé par la complexité, la sobriété foncière, les transitions écologiques. Nous sommes invités à épauler les difficultés dans lesquelles évoluent ceux qui tracent les documents d'urbanisme. L'important travail

collectif qui a été mené pour établir notre plan de paysage, lui permet d'offrir une vision transversale à tous les décideurs. Le paysage est ce qui rend lisible un concept resté trop souvent abstrait. »

Pour donner corps aux enjeux, Amaury Krid, de l'AGURAM a aligné quelques chiffres : en 2023 plus de 19 600 ha nouveaux ont été mobilisés par l'urbanisation. Parallèlement la démographie nationale n'explique pas une telle mobilisation de terres. Le décalage ne se justifie ni par le besoin, ni par un impact économique. En France deux tiers des fonciers sont dédiés au logement, en Moselle 50% seulement, mais il est étrange de constater que 60% de l'appel s'opère dans des aires où la tension sur la demande de logement est faible. Lorsqu'on sait que sur un hectare pris, seulement 2 400m² sont construit, voilà un

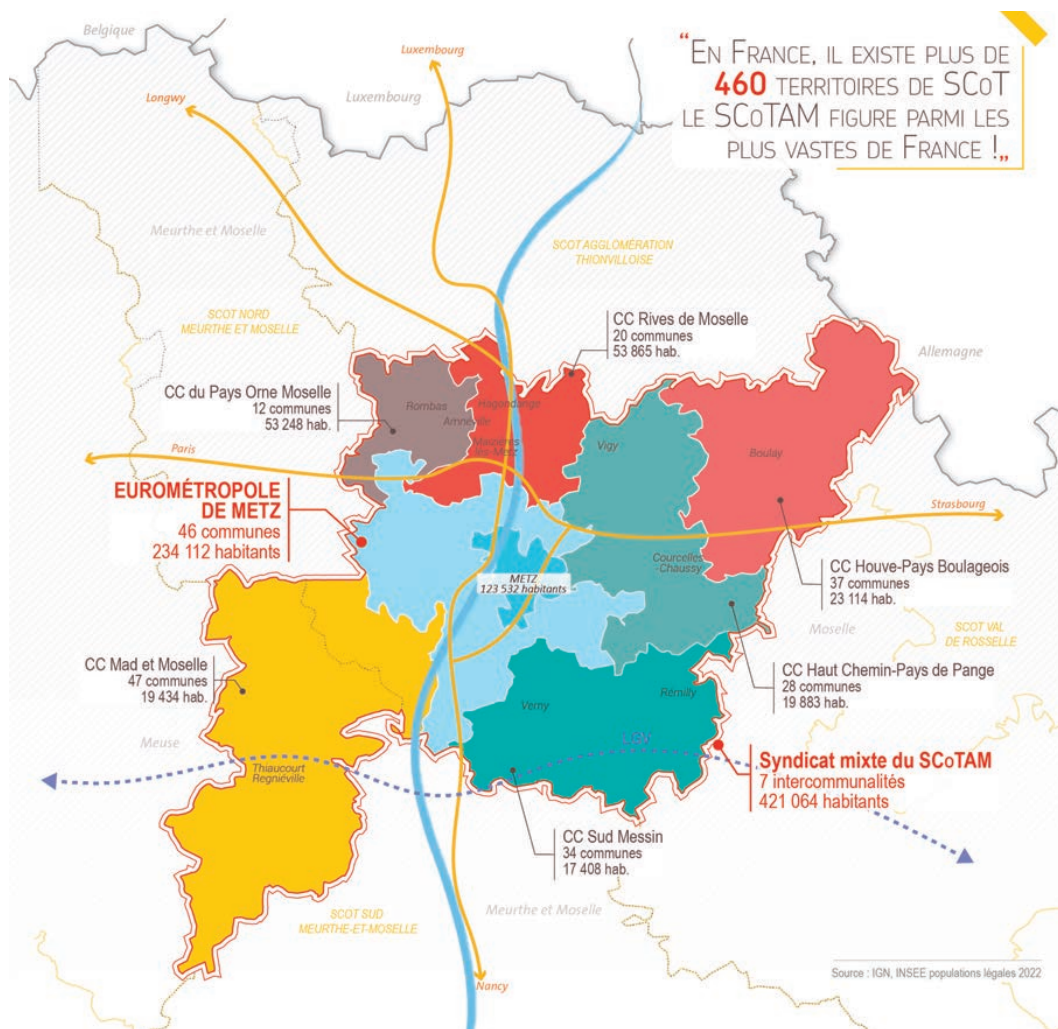
Force est de constater qu'au fil du dernier demi-siècle, le paysage a souvent été sacrifié aux projets d'urbanisme, d'urbanisme commercial, voire simplement aux différents usages du foncier. Voici cependant que les nouvelles législations "vertes" sur l'urbanisme imposent aux responsables de cesser de négliger cette donnée essentielle de l'acte de construire ou d'aménager futur.



Henri Hasser, Président du SCOTAM

taux d'occupation bien faible. » Les enjeux de la loi Climat de la loi ALUR et du cortège réglementaire européen, qui doivent nous amener à zéro mobilisation nouvelle de terres – sauf compensation – en 2050 imposent une nouvelle façon de procéder. Dans le même temps

la montée en nombre des protestations de populations avant un acte d'aménagement traduit incline aussi à une nouvelle approche pour être acceptée. Parfois, comme pour le centre de Congrès de Metz, la contrainte d'un terrain adossé à la voie ferrée oblige à



l'innovation et à la créativité. Ce qui semblait impossible a néanmoins produit son fruit en face de Pompidou.

UNE MÉTHODE COLLABORATIVE

Prendre soin des lieux, respecter l'attachement des gens aux lieux, prendre le temps de voir ce qui va et ne va pas dans un paysage, tels sont quelques-uns des éléments clés qui ont présidé à l'établissement du plan de paysage et que ce dernier veut instiller chez les décideurs avant toute démarche. Anne-Cécile Jacquot, paysagiste d'Omnibus et partenaire du SCOTAM a pour imager le concept de paysage, pris l'exemple de la peau humaine. Elle n'est pas que surface, qui s'adosse à un tissu dermique irrigué. « Il faut savoir regarder en profondeur » indique-t-elle. Faute de quoi ce n'est pas seulement l'insertion esthétique d'un ensemble construit qui sera ratée, mais aussi son fonctionnement, voire sa pérennité. Le diagnostic paysager permet ainsi de s'aviser lors d'un projet, vers où circulent les eaux et d'évaluer ainsi les éléments qui peuvent

impacter, si l'on n'y prend garde, le programme. De la même façon le point de contact entre deux usages, l'habitat et l'agriculture par exemple, doit être traité avec soin. Dans le cas du SCOTAM, la diversité des territoires desservis par le syndicat mixte offre un vrai outil de cohérence à son plan paysages passé au crible des réalités des territoires. Cette vision qualifiée de transversale permet de faire fructifier les expériences tant qu'en ruralité qu'en cœur urbain ou en zone d'activités. Dans une Moselle qui recèle tant de friches militaires et industrielles, ces dernières mobilisables peuvent offrir une reconquête qualitative servie par le regard neuf induit par le plan de paysage. Il en va de même au chevet des villages-rues lorrains et de leurs anciens usoirs trop souvent maltraités. Les stratégies proposées par le plan de paysage du SCOTAM sont opérationnelles. Il suffit de s'en emparer. Car comme pour son établissement, la mise en œuvre du plan de paysage s'opère de façon collaborative en échange constant avec les maîtres d'ouvrage.



Les chiffres clés

LE TERRITOIRE SCOTAM

- 224 communes ;
- 419 600 habitants ;
- 7 intercommunalités ;
- 1 762 km² sur 2 départements (Moselle et Meurthe-et-Moselle), au carrefour de voies de communication, dans un espace transfrontalier ;
- 1 métropole et 6 communautés de communes offrant des spécificités et des complémentarités territoriales ;
- Un territoire dynamique (165 200 emplois, grandes entreprises, équipements métropolitains, université et grandes écoles) arrimé au sillon lorrain ;
- Une richesse paysagère (7 unités paysagères, 26 % du territoire situé dans le PNR de Lorraine) et écologique.

LA STRUCTURE SCOTAM

- 120 élus membres titulaires et suppléants qui échangent et débattent sur l'avenir du territoire ;

- Une équipe de 6 agents territoriaux pour mettre en œuvre les décisions politiques.

LE DOCUMENT SCOTAM

Le SCOTAM est un document évolutif dont voici les principales dates clés

- Approbation du 1^{er} SCOTAM : **20 novembre 2014** ;
- Approbation de la 1^{ère} révision : **1^{er} juin 2021** ;
- Approbation de la 1^{ère} modification : **7 décembre 2023**.

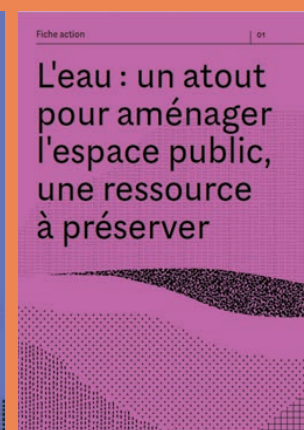
LES GRANDES PERSPECTIVES QUANTITATIVES DU PROJET DE SCOTAM PÉRIODE 2015 - 2032

- - 50 % de consommation foncière au minimum ;
- + 22 000 habitants ;
- + 32 460 logements ;
- + 20 000 emplois ;

LA DÉMARCHE QUALITATIVE DU SCOTAM : UN PLAN PAYSAGES PAS COMME LES AUTRES ;

- Structuré autour d'1 ambition, 3 enjeux phares, 10 thèmes d'actions ;
- Une méthode expérimentale avec un tandem prêt à innover ;
- Révélant la valeur de paysages dits « modestes » ;
- Des temps de formation élus, agents, partenaires ;

- Des livrables pédagogiques écrits et animés ;
- Des résultats en matière d'actions réglementaires ;
- De nombreux évènements de sensibilisation à la culture paysagère ;
- Des transformations concrètes de lieux ;
- Une paysagiste recrutée au sein de la structure ;
- Un riche programme d'actions inscrit dans le temps.



Ci-dessus, des fiches d'actions par thématiques consultables sur le site de la SCOTAM